

Le 3 octobre 2006

## **LE GOUVERNEMENT MCGUINITY TRANSFORME LES SOINS DE LONGUE DURÉE**

En 2004, le gouvernement McGuinty a dévoilé un plan visant à assurer que les résidents des foyers de soins de longue durée sont en sécurité et reçoivent de bons soins, en toute dignité. Depuis, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour transformer les foyers de soins de longue durée en améliorant la qualité de vie des résidents, en renforçant la conformité et le contrôle, en appuyant le personnel des foyers de soins de longue durée et en améliorant la responsabilisation dans ce secteur.

### **Amélioration de la qualité de vie**

Le gouvernement a mis de l'avant diverses initiatives visant à assurer aux familles que les êtres qui leur sont chers jouissent de la meilleure qualité de vie possible, notamment :

- Soutien du financement des conseils des familles et des conseils des résidents, qui travaillent en partenariat pour surveiller la qualité des soins (août 2004);
- Soutien financier accordé aux foyers de soins de longue durée pour leur permettre d'embaucher 3 140 nouveaux membres du personnel affectés aux soins directs, dont 682 nouvelles infirmières;
- Modifications destinées à accélérer la réunification des conjoints dans un même foyer de soins de longue durée (octobre 2004);
- Mesure visant à assurer que tous les résidents bénéficient d'au moins deux bains ou douches par semaine et que tous les menus sont approuvés par une diététicienne autorisée (janvier 2005);
- Présence obligatoire sur place d'une infirmière autorisée en service 24 heures sur 24, sept jours sur sept (août 2005)
- Affectation de 10 000 \$ à 30 000 \$ par année aux foyers pour qu'ils retiennent les services d'un médecin de garde (octobre 2005).

### **Renforcement de la conformité**

Les foyers de soins de longue durée doivent adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de l'abus et de la négligence de leurs résidents. Le gouvernement a renforcé la conformité par les moyens suivants :

- Inspections annuelles non annoncées (janvier 2004);
- Création d'une Ligne INFO des Soins de longue durée (sans frais) dont la famille et les amis des résidents peuvent se servir pour porter plainte ou signaler des cas d'abus dans les foyers (janvier 2004);
- Séparation des rôles de conformité et de contrôle. Une nouvelle équipe chargée du contrôle veille à ce que les foyers corrigent rapidement tout problème et elle impose des sanctions lorsque cela est approprié (mai 2004).

## **Expansion des soins de longue durée**

Le gouvernement donne de l'expansion au secteur des soins de longue durée afin de répondre aux besoins qu'entraînent la croissance et le vieillissement de la population. Pour ce faire, il a pris les mesures que voici :

- Création de 4 237 lits de soins de longue durée au cours de l'exercice 2004-2005 (avril 2004);
- Ouverture de 675 lits supplémentaires au cours de l'exercice 2005-2006 (avril 2005).

## **Soutien du personnel des foyers de soins de longue durée**

Un vaste éventail de mesures de soutien doit être en place pour le personnel des foyers de soins de longue durée si nous voulons que les résidents bénéficient de soins de haute qualité. Voici les investissements que le gouvernement a faits afin d'accroître ces mesures de soutien :

- Affectation de 38,8 millions de dollars pour du matériel de diagnostic médical nouveau ou mis à niveau dans les foyers de soins de longue durée (février 2005);
- Versement de 29 millions de dollars pour l'achat de lève-malades mécaniques pour les patients et résidents des hôpitaux et des foyers de soins de longue durée et de 7,9 millions de dollars pour les soins des plaies, la gestion de la douleur et l'équipement de sécurité dans les foyers de soins de longue durée (décembre 2005);
- Montant de 2,7 millions de dollars afin de favoriser l'application de la recherche par tous les fournisseurs de soins qui travaillent dans le domaine des soins gériatriques et d'embaucher huit coordonnateurs régionaux chargés de la mise en oeuvre de lignes directrices sur les pratiques exemplaires en soins infirmiers (août 2005);
- Investissement de 2,4 millions de dollars pour de la formation dans le domaine des soins de longue durée et le secteur des services communautaires dans le cadre des programmes U-FIRST! et P.I.E.C.E.S. On rejoindra ainsi 4 900 membres du personnel de première ligne et 300 membres de professions de la santé réglementées.

## **Amélioration de la responsabilisation**

Convaincu de l'importance pour les membres des familles de comprendre le mode de fonctionnement du système de soins de longue durée et de savoir comment trouver le foyer convenant le mieux à leurs êtres chers, le gouvernement a créé en novembre 2004 une fonction Web qui fournit au public des rapports sur les foyers de soins de longue durée. On trouve dans le site des renseignements tels que le profil des foyers, les inspections effectuées, les normes non atteintes et les sanctions imposées aux termes de la loi actuelle. Pour y accéder, visitez <http://www.health.gov.on.ca/indexf.html> et cliquez sur Rapports publics sur les maisons de soins de longue durée.

David Spencer  
Bureau du ministre  
416-327-4320

Dan Strasbourg  
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
416-314-6197

*Also available in English.*

[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca)